

Montreal 27 Juin 1838. X

000063

Monsieur

Monsieur J. J. Guonard, Notaire, de
 St-Benoit, et M. J. A. Berthelot, Notaire, de St-Eustache, &
 mon allié, sont dans ce moment confinés dans la prison
 de ce District, sous la prévention probablement de
 de quel qu'offense. Je suis informé, qu'en consé-
 quence d'ordres positifs, le Greffier ne permet aujourd'hui
 à aucune personne de les voir. Cependant, d'après
 la loi du Pays, la prison dans laquelle ces deux
 individus sont incarcérés, est sous vos soins ou
 sous votre direction, en votre qualité de Sheriff du
 District de Montreal, je vous informe que je
 suis retenu comme avocat & conseil de ces
 deux Messieurs, & qu'en cette qualité, je demande
 de votre part, le permis nécessaire & que la loi
 autorise, pour communiquer librement avec
 eux, & aviser aux moyens de soutenir leur défense
 & remplir mon devoir professionnel envers eux.

Le porteur de cette lettre est M. J. A.
 Berthelot, avocat, de cette ville. Il est chargé
 de rendre votre réponse.

J'ai l'honneur d'être
 Votre très obéi serviteur

Signé J. H. La Fontaine

Rock de St-Bas, Cor
 Sheriff du District
 de Montreal

24 Juin 1838

Lettre de P. La Fontaine
au Sieur de Meulmont

N^o 1.